



# Association des Plaisanciers et Pêcheurs de Pleurtuit

## La lettre de l'APPP

n° 12 du 22 novembre 2021

### Edito

Chers adhérents et amis,

Notre association, comme beaucoup d'autres, a été empêchée dans ses activités pendant de nombreux mois en raison de la crise sanitaire. La sortie pêche du 16 octobre marque enfin, nous l'espérons, la reprise du fil normal de notre vie associative. Merci à Jacky Dordoigne d'avoir initié cette découverte (pour certains comme moi ! ) de la pêche à la margate, si singulière. Ce fut un bon moment qui a permis à une petite trentaine d'adhérents et sympathisants de nous retrouver derrière Cézembre sur nos bateaux puis à terre sur la terrasse du Jersey Lilly. Un grand merci à Pascal Lalanne qui nous a permis d'utiliser ce lieu !

Vous avez déjà reçu le courriel qui vous invite à participer à notre prochaine assemblée générale ordinaire, le samedi 27 novembre, à la Guerche (Saint-Hélen). Ce moment est très attendu, puisque nous n'avions pas eu l'opportunité de nous réunir l'année passée. Nous étions habitués à le faire dans les salles de la Maison des Associations de Pleurtuit. Tenir notre assemblée dans ce lieu est nouveau. Il offre l'opportunité de rester sur place dans un cadre agréable pour poursuivre ensemble et de façon conviviale nos échanges autour d'un repas dont le prix raisonnable ne devrait faire reculer personne. J'espère qu'il en résultera un nouvel élan pour notre association, à l'aube de cette année 2021-2022. Donc, n'hésitez pas à venir nombreux et même à inviter des sympathisants !

Les nouveautés touchent également nos moyens de communication, et notamment notre site web, en cours de « refonte ». C'est un outil important pour la diffusion des informations vers nos adhérents et pour nous faire connaître du public. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour participer à sa mise en œuvre, tout comme à

### Au

### sommaire :

- In memoriam
- Savoir naviguer, et éviter une méchante tête de roche
- Pêche de loisir en Rance et bonnes pratiques.
- Une urgence pour la Rance, désenvaser ?
- Brèves nautiques
- Les recettes de Joëlle, soupe d'étrilles
- Infos et contacts

celle de la présente lettre. Merci à ceux qui voudront bien nous aider de leurs talents et leur bonne volonté.

Soyez assurés, chers adhérents, de toute notre amitié.

Jean-François VALENTIN

## In memoriam

**Alain Pontgélard, qui les connaissait depuis leur adhésion, évoque pour nous nos amis, trop tôt disparus en 2021.**

**Tout d'abord Pierre Loisel († 2 mars 2021) :**

Notre photographe attitré, membre du Conseil d'administration, était toujours disponible et volontaire pour participer à l'organisation de nos diverses festivités. A chacune de ces dernières, il mitraillait sans compter avec son NIKON. Aujourd'hui encore nous pouvons consulter et apprécier l'ambiance joyeuse et conviviale de ces rencontres grâce aux CD qu'il gravait et que je conserve précieusement. Ces CD retraçaient la joie des participants lors de nos sorties sur Chausey, Les Hébihens, nos braderies nautiques, nos barbecues à Taden avec aller et retour des bateaux participants sur notre terrain de jeu : La Rance. Et aussi nos repas chantants au restaurant après l'Assemblée Générale et dieu-sait, j'en oublie...

Par ces quelques lignes, son souvenir fera qu'il restera présent dans notre mémoire.

**Puis Jean-Pierre LE BEUZIT († 5 octobre 2021) :**

Membre de l'App de longue date et plongeur que j'ai connu par nos amis communs eux aussi plongeurs ; André G., Jean-Marc G. Alexandre M.

Il ne refusait jamais de plonger bénévolement pour une vérification de mouillage ainsi que ses co-plongeurs d'ailleurs cités tout à l'heure.

Parfois, il venait rejoindre le groupe de plaisanciers au bar du Jersey Lilly considéré un peu comme le regroupement principal des plaisanciers de Montmarin, Jouvente et Poriou et chacun en profitait pour relater ses aventures nautiques devant un demi. Nous restions sages, nos femmes étaient aussi de la partie.

Avec lui et le gestionnaire des mouillages de Pleurtuit avait été rédigé une charte de sécurité impliquant plongeurs et plaisanciers afin de prévenir tout accident entre bateaux et personne à l'eau. Parfois, cette charte n'était pas respectée et je le contactais immédiatement. Il arrivait en

un laps de temps record et savait remettre de l'ordre pour convaincre certains de la bonne direction. La charte avait été validée par la DDTM.

Nous le remercions encore aujourd'hui et lui aussi restera longtemps dans nos pensées.

Alain Pontgélard

## Une sortie pêche très attendue !

Le 16 octobre dernier, nous avons vécu une journée mémorable et attendue que nous relate Alain Pontgélard, la sortie pêche organisée par Jacky Dordoigne, avec en prime pour ceux qui voulaient s'initier, l'apprentissage de la pêche à la margate !

Huit bateaux étaient inscrits pour cette conviviale rencontre, trois sont restés en Rance et cinq sont sortis en mer afin de capturer margates, encornets, voire d'autres espèces.

A 08h45, rassemblement des bateaux participants au ponton du Jersey Lilly avec l'accord du propriétaire et membre de l'Appp, Pascal Lalanne. Un rapide briefing est organisé, avec rappel de quelques règles et information des non-initiés par Jacky sur le montage d'une ligne à margates et la procédure de capture.

Le départ est lancé vers 9h15 malgré un brouillard assez dense, la rive droite n'est pas visible ni les bateaux mouillés sur Montmarin. Sur Lomatéa nous avançons à faible allure en scrutant avec sérieux en avant de notre route. Le GPS reste un moyen efficace afin de vérifier la distance des dangers de la côte. Je jette souvent un regard en arrière afin de vérifier que le petit bateau d'Olivier reste dans notre sillage et ne se perde pas dans cette purée. Enfin la première balise rouge de la zone interdite du barrage apparaît à peine à quelques 50 mètres sur tribord, l'entrée de l'écluse n'est plus très loin. D'ailleurs les premiers bateaux au mouillage de La Richardais sortent de la brume et quelques minutes après, l'entrée de l'écluse portes ouvertes nous confirme la bonne route.

Dans l'écluse, les premiers rayons de soleil déchirent la brume. Trois bateaux sont déjà amarrés dont celui de Jean-François. Olivier vient s'amarrer à couple. Je demande à Christiane notre secrétaire si elle



peut nous faire un petit café, elle répond positivement avec le sourire. Manacafix arrivant de Plouër arrive alors que les portes allaient se refermer, l'éclusier sympa suspend la manœuvre et il vient nous rejoindre.

Le temps d'avaler le café bien chaud et les portes côté mer s'ouvrent et les ponts se lèvent (très pratique pour les bateaux mâtés n'est-ce pas ? )

Tous enfin sortis, chacun prend sa route et rejoint sa zone de pêche. Je mets en panne pour un essai vers les Crapauds. Une margate est prise puis plus rien, lorsqu'un appel VHF de Jacky nous confirme en avoir pris plusieurs. Je remets en route et nous rejoignons le Busnel au Nord de Cézembre. Nous mettons à nouveau en panne et prendrons jusqu'à 8 margates.

Sur la VHF, Jean-François appelle les bateaux du groupe et coordonne un bref moment de silence, et la mise du pavillon en berne à 1200 heures, pour rendre hommage à notre ami Jean-Pierre Le Beuzit, dont nous déplorons le brutal décès onze jours avant....

Puis nous reprenons notre pêche. De toute façon, c'est l'heure de l'apéro. Olivier nous apercevant viendra à nouveau à couple et profitera avec son équipier non seulement de l'apéro mais aussi de l'excellente rougaille que Christiane avait si gentiment apporté à bord.

Il est 15h00 et il est temps de rentrer vers le barrage afin d'écluser pour 17h00 lorsque qu'un appel VHF de Pierre nous annonce une impossibilité de redémarrer ses moteurs (pas la peine d'en avoir deux). Jean-François et moi-même nous rendons vers lui afin de le remorquer éventuellement. Peine perdue car en arrivant sur lui, il nous annonce problème réglé. Etant alors au Nord Est de Cézembre, nous rentrons tous les trois par La Plate. En final nous passons alors l'écluse à 18h00 et arrivons au ponton où déjà les autres bateaux sont à nous attendre.

Débute alors la corvée de nettoyer notre pêche, enfin pour Lomatéa, c'est Fabrice mon équipier qui s'en charge et qui excelle sur cette tâche.

Nous terminerons cette merveilleuse journée au bar du Jersey Lilly accueillis par Pascal qui, à cette occasion, nous avait ouvert ses portes, nous l'en remercions.

En résumé nous avons tous passé une excellente journée ensoleillée sur une mer calme comme on l'avait souhaité.

Alain P.

## **Rappel, pour notre assemblée générale le samedi 27 novembre 2021**

Vous pouvez encore vous inscrire, et participer à nos débats et au repas qui suivra, le samedi 27 novembre, à 10h30 (accueil à partir de 10 heures) au château de la Guerche, à Saint-Hélen (22100), près de de Dinan.

### **ASSUREZ A NOTRE ASSOCIATION SON RÔLE REPRESENTATIF !**

Nous ne le ferons que si nous pouvons nous prévaloir d'un nombre suffisamment élevé d'adhérents. C'est pour cela que votre présence nombreuse à notre instance annuelle est importante. Nous serons heureux de vous y accueillir, échanger sur ce que vous souhaitez pour notre association et préparer l'avenir en donnant vie à nos projets :

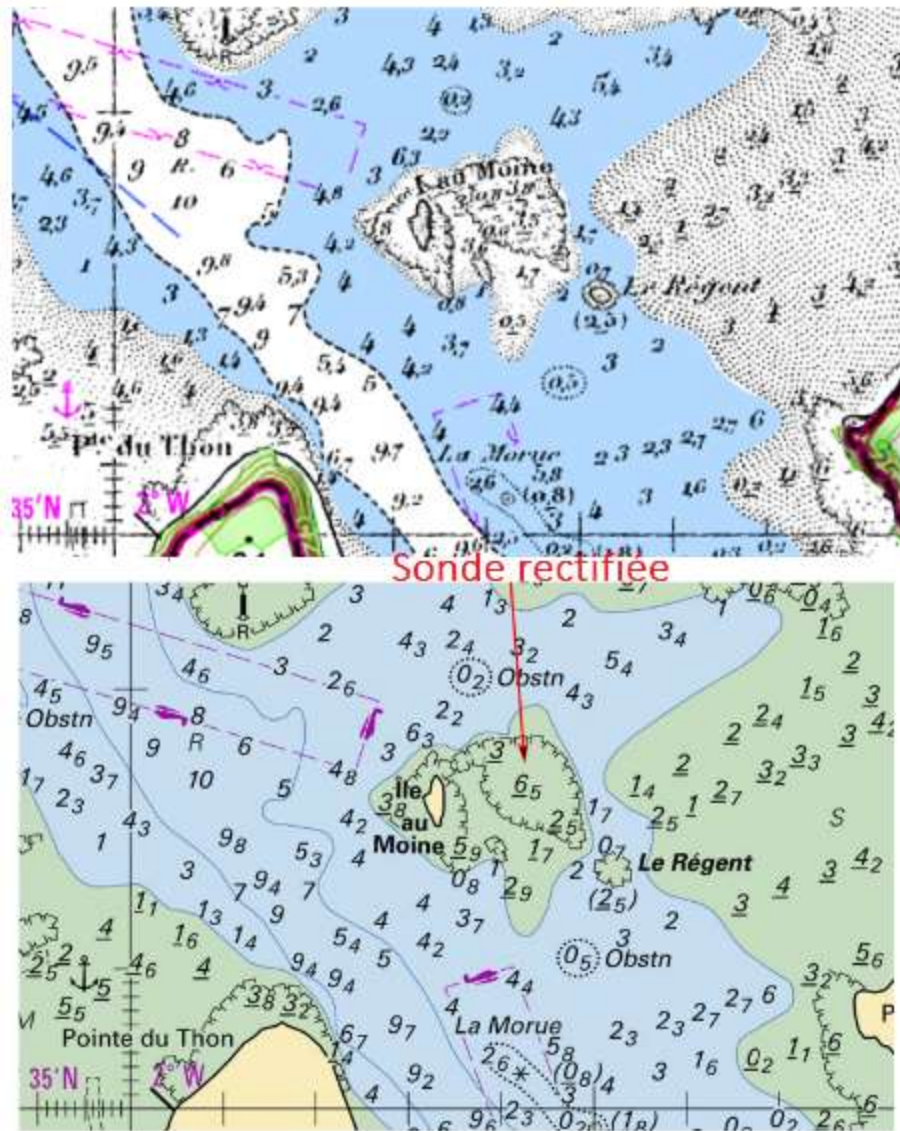
- Deux sessions de formation au premier trimestre 2022, l'une sur la navigation et la sécurité, l'autre sur la pêche et ses bonnes pratiques,
- Deux sorties nautiques, l'une d'une journée au printemps, l'autre de deux ou trois jours à l'été,
  - Un évènement à définir au cours de l'été, et une sortie pêche à la rentrée.

## Savoir naviguer, et éviter une méchante tête de roche

Notre adhérent et ami Didier Deschamps a fait l'expérience, toujours très désagréable, de frôler une tête de roche avec la quille de son bateau, qui s'est bien terminé, heureusement. Sachons en tirer quelques utiles leçons.

Avec Lena, un voilier de 8,70 m, Didier navigue en Rance pour un passage à l'est de l'Île au Moine. On connaît tous la présence du Régent, qui effleure de 2,5 m aux plus basses marées, mais le niveau de nos marées EDF ne descendant jamais plus en dessous de 4 m, cela laisse généralement une marge suffisante. Il y a aussi un plateau de roches qui s'étend à 200 m à l'est de l'îlot, et qui affleure, selon les cartes dont on peut disposer, à 3,80 m. C'est déjà une sonde dont on peut avoir à tenir compte aux basses mers.

Oui mais voilà, la quille de Lena touche ce plateau rocheux alors qu'elle devait en principe passer au dessus. Et en effet, la hauteur réelle du plateau est notée maintenant 6,50 m sur les documents en ligne du SHOM !



Plusieurs leçons à en tirer :

Les sondes qui figurent sur nos cartes sont le fruit de relevés parfois fort anciens, et même dans des zones très connues et fréquentées, il peut subsister des lacunes sérieuses, compte tenu des techniques employées à l'époque ou les levés ont été réalisés. Donc, ne jamais se fier totalement aux cartes marines et veiller à ce qu'elles soient, si possible, à jour de leurs corrections.

Si on a l'intention d'emprunter un passage resserré dont on n'est pas soi-même pratique, mieux vaut consulter au préalable les instructions nautiques, toujours plus à jour et plus complètes que la carte marine, ainsi que les avis aux navigateurs. Grâce à internet, on peut accéder au moins aux avis aux navigateurs et aux cartes électroniques à jours (sur datashom).

Naviguer avec le sondeur en fonction est une sécurité élémentaire à mettre en œuvre dès qu'on navigue par petits fonds. Encore faut-il qu'il soit correctement étalonné (indiquant de préférence la hauteur

du fond restant sous la quille) et surveillé (quelqu'un peut être désigné pour « chanter le fond »).

Enfin, pour être complet et reprendre un article publié précédent dans notre bulletin, une excellente habitude consiste à se fixer des sondes de garde vis-à-vis du fonds (la règle du pied de pilote), et des alignements ou relèvements de garde pour se tenir éloigné des dangers (la règle du pouce).

Bonne navigation !

Jean-François VALENTIN



## Pêche et bonnes pratiques en Rance

Ci-après, vous trouverez quelques extraits tirés des [textes](#) à votre disposition sur le site de la préfecture d'Ille et Vilaine. Il n'est pas toujours inutile de rappeler quelques règles, usages et bonnes pratiques.

La pêche des coquilles Saint-Jacques, des praires et des huitres plates en plongée en Rance secteur Ille-et-Vilaine et Côtes d'Armor est encadrée pour préserver la ressource, avec quelques différences entre les deux départements.

### En secteur Ille-et-Vilaine :

Elle est ouverte depuis le vendredi 1er octobre 2021 selon le calendrier et les horaires suivants :

- Pour les praires, la pêche est autorisée entre 8h00 et 16h00 du mardi au vendredi.
- Pour les coquilles Saint-Jacques, les huîtres plates et les amandes, la pêche est autorisée entre 8h00 et 16h00 du lundi au vendredi.

La pêche des coquilles Saint-Jacques, des praires et des huîtres plates est interdite les samedis, dimanches et jours fériés.

Par exception au point précédent, la pêche sera autorisée les samedi 11 et dimanche 12 décembre 2021.



La pêche sera fermée au plus tard le vendredi 13 mai 2022 après la pêche.

#### **En secteur Côtes d'Armor :**

La pêche des praires, huitres plates et coquilles Saint-Jacques en Rance est ouverte depuis le lundi 4 octobre 2021 selon le calendrier et les horaires suivants :

- Pour les praires, la pêche est autorisée entre 8h00 et 16h00 avec un maximum de quatre jours de pêche par semaine du lundi au jeudi ;
- Pour les coquilles Saint-Jacques et les huîtres plates, la pêche est autorisée entre 8h00 et 16h00 du lundi au vendredi.

La pêche des coquilles Saint-Jacques, des praires et des huîtres plates est interdite les samedis, dimanches et jours fériés.

Par exception au point précédent, la pêche est autorisée les samedi 11 et dimanche 12 décembre 2021 et les samedi 18 et dimanche 19 décembre 2021.

La pêche sera fermée au plus tard le 14 mai 2022 ou une date antérieure par décision du président du CRPMEM de Bretagne sur proposition du CDPMEM des Côtes d'Armor et après avis du Président du Groupe de Travail « coquillages pêche embarquée » du CRPMEM de Bretagne.

Rappels importants :

La pêche en bouteille est interdite. La pêche dans les zones de mouillage est interdite.

En pêche à pied (les pieds du pêcheur restent continûment en contact avec le sol, aucun appareil respiratoire n'est utilisé). Il faut respecter la taille minimale de capture (11 cm), le classement sanitaire des zones de capture, la quantité maximum (30 coquilles) et l'interdiction de décortiquer les coquillages sur les lieux de pêche et la plage. Le seul engin autorisé pour cette pêche est l'épuisette.

## **Une urgence pour la Rance, désenvaser ?**

Olivier Varquet, adhérent de l'APPP, fait un point sur la problématique de l'envasement en Rance. On sait qu'un estuaire s'érode toujours par le haut de l'estran, et se comble dans le bas. Mais il semble que pour la Rance, l'effet du barrage EDF accélère ce phénomène somme toute naturel. Merci à Olivier des éclaircissements qu'il apporte sur ce sujet sensible.

L'usine marémotrice de la Rance a été inaugurée le 26 novembre 1966 par le général Charles de Gaulle, Président de la République Française à l'époque. Cette usine est la première au monde à utiliser la force des marées, et ferme l'estuaire de la Rance entre Saint-Malo et la Richardais près de Dinard.

Un film du site internet de Rance Environnement, « sauvons l'estuaire de la Rance », montre que les vasières présentes sur un tiers des surfaces dans les années 1950 couvrent aujourd'hui les deux tiers de l'espace. Le désenvasement de l'estuaire devient en effet une urgence.

Ségolène ROYAL, alors ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, en charge des relations internationales sur le climat, avait engagé une mission interministérielle (Environnement et Economie) pour la gestion de la sédimentation dans l'estuaire de la Rance qui, en mai 2017, a produit, après consultations, le rapport CGEDD de la gestion sédimentaire de l'estuaire de la Rance (Caude et al., 2007).

Au départ, un plan quinquennal a été proposé avec 750 000 m<sup>3</sup> d'extraction, à raison de 150 000 m<sup>3</sup>/ an (rattrapage déjà prévu lors du contrat de baie au début des années 2000, dont EDF faisait partie, notamment dans le financement à 100% des opérations). A l'époque, toutes les parties convenaient qu'il y avait 1 million de tonnes à extraire (Proposition 2015-2016). La commission interministérielle n'a finalement retenu que 50 000 m<sup>3</sup> à extraire annuellement, soit 250 000 m<sup>3</sup> sur 5 ans de 2018 à 2023, dont le coût était estimé à 5 M€ en complément du programme de recherche et développement de 3 M€ (plan de financement). Par ailleurs, une bathymétrie de référence a été réalisée en 2018 dans le cadre d'une commission d'un appel à maîtrise d'ouvrage de l'EPTB, actuellement en charge de ce plan. A minima, Egis et Mesuris démontrent qu'il y a 235 000 m<sup>3</sup> retenus

annuellement et qu'il faudrait extraire de l'estuaire. A ce stade, aucune information précise n'est apportée à la société civile quant au suivi de ce plan et les constats opérés permettent d'affirmer à posteriori que les trois premières années de celui-ci ont été « blanches ».

Le plus important est la vision à long terme (après 2023) : le plan doit suivre une mise en œuvre respectueuse de l'environnement et offrir des solutions pérennes. Pour cette raison, un courrier a été transmis par l'association environnementale Rance Environnement en lien avec le collectif les Envasés de la Rance et toutes les parties prenantes au sous-préfet pour lui poser quatre questions bien définies qui sont actuellement en attente de réponse. Il est également nécessaire de procéder à la restauration du bon état écologique de la masse d'eau selon la demande de Rance Environnement (dégradation d'un estuaire maritime et patrimonial classé).

Les opérations de désenvasement à Saint Jouan Des Guérets et à Saint Suliac qui avaient pour but de retirer respectivement 5000 et 3000 m<sup>3</sup> de vase, soit 8000 m<sup>3</sup> au total ne sont pas suffisantes car elles auraient dû retirer 50 000 m<sup>3</sup>/ an après la troisième année. Cette année, une opération Nessie, un robot moulineur a été mis en place devant La Richardais pour expérimenter le désenvasement. L'EPTB a confié que l'opération était vraiment loin d'être un succès. Sur 10 à 15000 m<sup>3</sup> prévus d'être retirés, seulement 5200 m<sup>3</sup> ont été retirés en réalité. A l'orée de la quatrième année, 13 200 m<sup>3</sup> de vases au total ont été retirées seulement.

Par ailleurs, les modélisations opérées pour appréhender la dynamique de la sédimentation en Rance et la part de la responsabilité du barrage dans celle-ci, ne semblent pas concluantes. Le dragage au Chêne Vert avec clapage devant le barrage est prévu en 2021 – 2022 : un dragage à injection d'eau (décollement de la couche de vase qui va plus loin) et un dragage au camp Viking avec valorisation directe sont prévus en 2022 – 2023. Une opération à la Moinerie (10 à 50 000 m<sup>3</sup>) avec clapage en avant du barrage et concertation préalable est également prévue (évacuation par redistribution). La problématique est celle du coût des opérations : à Saint Jouan des Guérets, pour un volume de 7000 m<sup>3</sup>, le coût a été de 700 000 €, soit 100 € du m<sup>3</sup> (hors valorisation). L'opération Nessie a permis de disperser 5200 m<sup>3</sup> de vase, ce qui est loin de la répartition envisagée, pour un coût de 450 000 €, soit 90 € du m<sup>3</sup>. Il

serait à craindre que la puissance publique ne mette pas en application le plan ministériel pour une gestion pérenne, et qu'au final, il n'y ait pas du tout de plan d'ici la fin de la concession actuelle du barrage en 2043. Le gestionnaire du port de la souille de Dinard est très inquiet car il dépense régulièrement 200 000 € à 300 000 € pour désenvaser, mettre la vase dans une péniche et l'emmenner jusque vers Cézembre dans une zone de clapage dédiée. Son coût risque d'augmenter significativement avec la solution de clapage et les contre-courants observés par les marins.

Une thèse juridique a donc été menée sur le sujet par Rance Environnement. Une pétition a été réalisée, une marche des riverains est programmée pour sensibiliser les pouvoirs publics. La question est de savoir pour quelles raisons la situation est en « statu quo » depuis des décennies, sachant que le sujet écologique et économique devra forcément être abordé. L'enjeu est qu'à l'issue de 2023, il faudra un plan de gestion durable, tant sur le plan méthodologique, qu'écologique et financier pour les 50 ans qui viennent. Désormais, sous certaines conditions, les sédiments ne sont plus considérés comme des déchets et sont valorisables, et leur traitement et leur valorisation pourraient créer des emplois à Saint Malo. Un point d'étape est prévu le 24 janvier sur l'avancement du conseil scientifique (restitution EPTB). A suivre donc !

Olivier VARQUET

## Brèves nautiques

### Naviguer à Jersey

Trois avis aux navigateurs du Port de Jersey sont à consulter [ici](#) . Ou [ici télécharger le pdf](#) pour les lire en français.

Et trois obligations pour les bateaux de passage :

- Se préinscrire pour avoir une place au port de Jersey, passage obligatoire à l'arrivée dans l'archipel.
- Remplir à l'avance un formulaire Covid à télécharger.
- Disposer d'un passe sanitaire pour éviter les mesures d'isolement (10 jours).



## 79 duos au départ de la Transat Jacques Vabre.

79 bateaux et 158 skippers se sont élancés pour la 15ème édition de la Transat Jacques Vabre, au départ du Havre, le 7 novembre à 13h30, à destination de Fort-de-France (Martinique). A l'heure où nous écrivons (22 novembre à 21 heures), le premier concurrent, Primonial, est à 70,2 nautiques du but.



## Le Nautic, salon nautique de Paris, se tiendra du samedi 4 au dimanche 12 décembre, à la Porte de Versailles.

Rendez-vous incontournable de la communauté nautique, le plus grand port indoor de France permettra à plus de 800 exposants de présenter leurs produits, leur savoir-faire à des visiteurs passionnés, de nouveaux acheteurs, des plaisanciers initiés ou futurs.

La billetterie 2021 du Nautic est ouverte ! [Réserver son billet](#)



## Saint-Malo : Le voilier-cargo Grain de Sail reparti pour l'Amérique

Le bateau est reparti mercredi 10 novembre de Saint-Malo pour une troisième transatlantique avec à son bord près de 10 000 bouteilles de vin bio. Il a pris la direction de New York puis de la République dominicaine, avant de rentrer en France, dans trois mois.

[In Ouest-France 6 novembre 2021](#)

## Pêche : où en est le conflit avec les britanniques ?

La ministre de la Mer Annick Girardin a déclaré aux pêcheurs, lors d'un déplacement dans le nord de la France dimanche (21 novembre), que l'exécutif « ne lâchera rien du tout » dans le conflit avec le gouvernement britannique concernant les licences de pêche.

Quelques jours plus tôt, Mme Girardin avait annoncé des « plans de sortie de flotte » pour dédommager les navires français qui n'ont pas pu obtenir de licence pour naviguer dans les eaux britanniques.

Elle avait annoncé qu'« une enveloppe de 40 à 60 millions d'euros » pourrait « être mise sur la table », mais cette annonce a provoqué un tollé chez les professionnels qui ont accusé le gouvernement de ne pas défendre ses pêcheurs.

[Euractiv.fr le 22 novembre](#)





## Avel Marine : du transport décarboné de marchandises sur le territoire de la Rance

Un article à lire sur le site de Mer et Marine. Pierre-Yves Glorennec entend bien relancer avec son association, Avel Marine, le transport de produits locaux sur la Rance maritime (l'axe Dinan-Saint-Malo) en s'appuyant sur des circuits courts avec une péniche propulsée par de l'électricité verte et la voile.

[© Mer et Marine](#)

## Socarenam connaît actuellement une activité soutenue, notamment dans le secteur militaire

Publié le 04/11/2021 par Vincent Groizeleau in [\(c\) Mer et Marine](#)



Implanté à Boulogne, Etaples, Calais et Saint-Malo, Socarenam connaît actuellement une activité soutenue, notamment dans le secteur militaire. Alors que la construction des six nouveaux patrouilleurs d'outre-mer (POM) de la Marine nationale monte en puissance, avec l'arrivée à Boulogne, pour armement, de la coque du premier de la série produite à Saint-Malo, le chantier boulonnais va mettre à l'eau, mi-novembre, les trois nouvelles vedettes côtières de surveillance maritime (VCSM) de la Gendarmerie maritime. Des unités de 22 mètres qui seront livrées au printemps 2022.

© Mer et Marine

<https://www.meretmarine.com/fr/content/socarenam-beaucoup-de-pain-sur-la-planche>

# Les recettes de Joëlle :



## Soupe d'étrilles

PRODUIT : 4 Portions

PRÉPARATION : 20 min

CUISINE : 50 min

PRÊT DANS : 1 h 10 min

**Mon conseil :** Si vous disposez d'un rouleau à pâtisserie cylindrique, il fera un excellent pilon pour briser les étrilles... Certains aiment ajouter de la crème épaisse à cette soupe en fin de cuisson (hors du feu). Personnellement, je la préfère sans crème, à chacun de voir !  
Précision concernant la cuisson : 10 minutes de cuisson au court bouillon + 40 minutes à mijoter.

### Ingrédients

- 12 étrilles
- 2 carottes
- 2 oignons
- 1 petit poireau
- 1 branche de céleri
- 1 boîte de tomates pelées (470 gr)
- 500 ml d'eau (*environ... quantité suffisante pour mouiller à hauteur*)
- 1 gousse d'ail
- 1 cuillère à café de paprika fumé
- 40 gr de beurre 1/2 sel
- 1 bouquet garni ou une petite poignée de préparation pour court bouillon
- Sel, poivre

### Instructions

Epluchez et émincez les carottes et les oignons. Coupez en tronçons le poireau et la branche de céleri. Pressez l'ail.

Faites cuire vos étrilles avec un bouquet garni dans un grand volume d'eau salée bouillante pendant 10 minutes (à compter de la reprise de l'ébullition). Puis retirez-les à l'aide d'une écumoire et laissez refroidir.

Ôtez les carapaces de vos crabes, puis les branchies (les fanions filtrants de couleur grise/verdâtre) ainsi que le triangle qui se trouve en dessous. Coupez les crustacés par la moitié et placez-les dans un récipient assez grand et à bords hauts. A l'aide d'un pilon, brisez les étrilles et leurs pinces au maximum. Réservez.

Dans une marmite, faites fondre le beurre 1/2 sel puis faites revenir les oignons et l'ail pressé sans prendre de couleur. Toujours à feu moyen, ajoutez-y les étrilles pilonnées et remuez pour mélanger. Poursuivez en additionnant les carottes, les tronçons de poireau et de céleri. Ajoutez également le paprika fumé et le contenu de la boîte de tomates pelées. Mouillez à hauteur avec de l'eau puis salez et poivrez. Couvrez et laissez mijoter à feu doux pendant environ 40 minutes.

Filtrez au travers d'une étamine ou d'un chinois le contenu de votre marmite. Pressez pour récupérer le maximum de sucs. Remettez le jus collecté dans un récipient et faites réchauffer. Rectifiez l'assaisonnement au besoin puis servez bien chaud avec du pain noir et du beurre.

## Infos et contacts

### Liens utiles

Météo marine :

Earth : [Une carte mondiale des conditions de vent, météorologiques et océaniques](#)

Ventusky : <https://www.ventusky.com/48.582;-2.059>

Météo Consult : [Météo-Consult \(zone côtière St. Malo\)](#)

Windfinder : <https://fr.windfinder.com/>

Météo France marine : <http://www.meteofrance.com/previsions-meteo-marine/bulletin>

Windguru : <https://www.windguru.cz/112>

Jersey shipping forecast : <https://www.gov.ie/weather/Pages/Shipping.aspx>

Comité départemental des Pêches maritimes et des élevages marins d'Ille et Vilaine : <http://cdpmem35.fr>

Préfecture - Plaisance, Pêche et loisirs nautiques : [Lien de la page " Plaisance, pêche et loisirs nautiques" de la préfecture](#)

**Nouveau ! Zones de mouillages, cales et pontons en Rance et sur nos côte** [Dinan agglomération, cartes plaisance](#)

Nos partenaires : <http://www.appp-pleurtuit.fr/partenaires-appp-new.html>

UNAN Manche : <http://www.unan-manche.com/>

Association des Plaisanciers du Minihic-sur-Rance : <http://plaisanciersminihic.com/index.html>

Association Sports et Loisirs Adaptés de la Manche : Nouveau ! <https://www.aslam.fr/>

Association Sports et Loisirs Adaptés de Bretagne : <https://www.aslab.fr/>

Notre partenaire, le chantier naval Saint-Samson Plaisance à Plouer : [www.chantiernavalssp.fr](http://www.chantiernavalssp.fr)

Plongée sous-marine [Club Subaquatique de la Côte d'Emeraude](#)

Peche.com, magazine des pêcheurs : <https://www.peche.com/>

Hisse et Ho : <https://www.hisse-et-oh.com/> Le média collaboratif des amoureux de la mer

MarineTraffic, suivi AIS des bateaux : [Accéder à MarineTraffic](#)



GIZC : <http://rancecotedemeraude.fr/>

Marées à Saint-Malo : <http://maree.info/52>

Niveaux en Rance ; [Lien d'accès à la page Niveaux en Rance](#)

Actu Nautique Magazine : <http://www.actunautique.com/>

Bateaux.com, magazine de la plaisance : <https://www.bateaux.com/>

Bretagne info nautisme : <https://www.bretagne-info-nautisme.fr/fr>

## Pour adhérer ou renouveler votre cotisation.

Merci de remplir le bulletin accessible au moyen du lien ci-après, accompagné d'une photo d'identité et du règlement, à adresser au siège de l'association (adresse in fine) :

Formulaire remplissable sous Word : [Formulaire adhésion-renouvellement \(Word\)](#)

A défaut, si difficulté, utiliser l'ancien formulaire PDF : [Formulaire adhésion \(PDF\)](#)

## Pour télécharger les lettres précédentes.

[Lettre N°1](#) ; [Lettre N°2](#) ; [Lettre N°3](#) ; [Lettre N°4](#) ; [Lettre N°5](#) ; [Lettre N°6](#) ; [Lettre N°7](#) ; [Lettre N°8](#) ; [Lettre N°9](#) ; [Lettre N°10](#) ;  
[Lettre N°11](#)

Association des Plaisanciers et Pêcheurs de Pleurtuit – 6, rue du Poriou, 35730 Pleurtuit

Adresse électronique : [appp@appp-pleurtuit.fr](mailto:appp@appp-pleurtuit.fr)

Association type loi de 1901 – N° W354001948

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre, [cliquez ici](#).